



EnergyVision

energy made simple

Carte tarifaire janvier 2026

Électricité bon marché - gaz



Cette carte tarifaire est valable pour le produit « Électricité bon marché - gaz fossile » de janvier 2026 pour la fourniture de gaz fossile aux clients résidentiels en Wallonie. Tous les prix et tarifs incluent la TVA à 6 %. (EV-0126-GSG-WAL-fr)

Bienvenue!

Prix de l'énergie

Gaz fossile

Frais fixes	50 €/an
Gaz fossile – variable	3,41 €cent/kWh



Explication

« Électricité bon marché - gaz fossile » est un contrat à durée indéterminée dans lequel le prix de gaz fossile est variable.

a/ La composante tarifaire variable « Gaz fossile » est indexée chaque mois. Le tarif variable « Gaz fossile » est calculé selon la formule suivante : $1,02 \times \text{ZTP-RLP-M} + 4,5 \text{ EUR/MWh}$. Le paramètre d'indexation est basé sur l'indice quotidien ZTP EGSI (disponible sur www.eex.com) pendant le mois de livraison. Pour la consommation, pondérée selon un RLP (Real Load Profile). Ce poids RLP est basé sur la moyenne arithmétique des profils de consommation RLP gaz fossile des différents gestionnaires de réseau de distribution (publication par Synergrid). La valeur de ZTP-RLP-M du mois en cours n'est connue qu'à la fin du mois. Les paramètres d'indexation sont consultables sur <https://www.energyvision.be/fr-be/parametres-dindexation>.

b/ Les prix du « Électricité bon marché - gaz fossile » doivent être majorés des taxes, redevances, suppléments et tous montants imposés pour l'utilisation des réseaux, ainsi que de la contribution pour l'énergie verte et/ou la cogénération, que EnergyVision peut ou doit facturer.

Conditions

- 1/ Le Contrat se compose du produit « Électricité bon marché - gaz fossile », des Conditions Générales, de la grille tarifaire « Électricité bon marché - gaz fossile », ensemble appelés le Contrat.
- 2/ Pour ce produit, le service est assuré en ligne ou par téléphone. Vous recevez vos factures exclusivement par e-mail.
- 3/ L'offre est uniquement valable pour les Clients Résidentiels. Les prix s'appliquent aux raccordements basse pression pour le gaz fossile avec une consommation annuelle maximale de 50 000 kWh.



Tarifs de réseau gaz fossile (pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport)

Les tarifs de réseau sont intégralement reversés à votre gestionnaire de réseau. Toutes les charges liées à l'utilisation du réseau, ainsi que les taxes, redevances, contributions et surtaxes, restent variables, adaptables et entièrement répercutables sur le client, même avec effet rétroactif. Ces composantes tarifaires sont celles approuvées par les Régulateurs au moment de l'élaboration de cette grille tarifaire pour un compteur relevé annuellement. En cas de différence entre les tarifs indiqués dans cette grille tarifaire et les contributions légales et/ou les tarifs de réseau, seuls ces derniers prévalent.

la Région Wallonne		Coûts de distribution					
Gestionnaire de réseau		Petite consommation 0 - 5 000 kWh/an		Consommation moyenne 5 001 - 150 000 kWh/an		Grande consommation > 150 000 kWh/an	
		Consommation €cent/kWh	Terme fixe €/an	Consommation €cent/kWh	Terme fixe €/an	Consommation €cent/kWh	Terme fixe €/an
ORES	BRABANT WALLON	4,28	31,91	2,20	140,93	1,63	889,48
	HAINAUT GAZ	4,28	31,91	2,20	140,93	1,63	889,48
	LUXEMBOURG	4,28	31,91	2,20	140,93	1,63	889,48
	MOUSCRON	4,28	31,91	2,20	140,93	1,63	889,48
	NAMUR	4,28	31,91	2,20	140,93	1,63	889,48
	TECTEO RESA	4,63	34,59	2,52	122,05	2,24	962,74

Suppléments (€cent/kWh)

Contribution énergétique	0,10577
Redevance de raccordement	0,00750

Accise fédérale (€cent/kWh)

Consommation entre 0 & 12 000 kWh	0,87238
Consommation > 12 000 kWh	0,87717